

## LES FEDERATIONS

CGT - CFDT - FO - CFTC - SUD Rail - UNSA - CFE/CGC - FGAAC

Monsieur IZARD Pierre  
Direction des Ressources Humaines  
34 rue du Commandant Mouchotte  
75699 PARIS CEDEX 14

Paris, le 20 octobre 2005

Monsieur le directeur,

Suite à la table ronde du 10 octobre, sur le protocole électoral concernant les élections professionnelles prévues pour le 23 mars 2006, les fédérations sus nommées, se sont réunies afin de discuter du positionnement de la SNCF.

Les organisations syndicales CGT - CFDT - FO - CFTC - SUD - UNSA - CGC - FGAAC, dans le cadre des dispositions légales de la Loi n° 2005-882, article 96, paragraphe VIII, vous informent des positions qu'elles ont prises.

Prenant en compte le fait qu'au regard des évolutions de l'entreprise, de la mobilité des cheminots, des nombreuses restructurations (la région Ile de France étant particulièrement touchée) et de l'évolution de la pyramide des âges, elles considèrent que la durée de 4 ans pour un mandat électif est trop longue. Elles rejettent cette disposition.

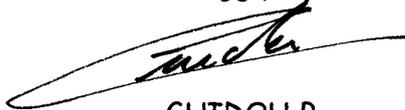
Elles demandent que dans le cadre d'un accord d'entreprise, la fin des mandats des délégués du personnel, des membres des comités d'établissement et du comité central d'entreprise, mis en place après les élections de mars 2006, soit fixée dans le dernier trimestre de l'année 2008. Ceci ayant pour but de déconnecter la période des élections avec celle des notations.

S'agissant de l'ordonnance 2005-892 prévoyant que les jeunes embauchés depuis le 22 juin 2005, ayant moins de 26 ans ne sont pas pris en compte pour calculer le nombre de délégués à élire, les fédérations syndicales demandent que celle-ci ne soit pas appliquée à la SNCF.

Les fédérations syndicales soussignées souhaitent que ces questions soient discutées et réglées au cours d'une réunion avant toute négociation de protocole d'accord préélectoral.

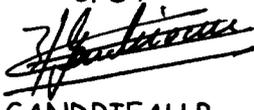
Dans l'attente, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

CGT



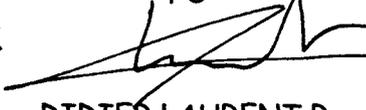
GUIDOU B.

CFDT



GANDRIEU P.

FO



DIDIER LAURENT R.

CFTC



CLOUZET C.

SUD Rail



ROUQUETTE S.

UNSA



PONCELET P.

CFE/CGC



BLANC G.

FGAAC



FRANCIN P.